

**SYNDICAT MIXTE  
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 3 JUILLET 2019**

**COMPTE-RENDU**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mercredi 3 Juillet, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement le 27 juin 2019, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H05, sous la présidence de M. Alfred RECOURS, 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat mixte EPN/CCPC.

**Etaient présents :**

Monsieur GROIZELEAU Bruno  
Monsieur HUBERT Xavier  
Monsieur DOUARD Daniel  
Monsieur COCHON Michel  
Monsieur MOLINA Michel  
Monsieur DOSSANG Guy  
Madame COULONG Rosine  
Monsieur PRIEZ Rémi  
Monsieur ALORY Christophe  
Monsieur RECOURS Alfred  
Monsieur SAPOWICZ Marcel  
Madame HUBERT Maryse  
Monsieur THEBAUD Gérard

**ABSENTS non représentés :**

Monsieur LEFRAND Guy  
Monsieur BOREGGIO Sylvain  
Monsieur ETTAZAOUI Driss  
Madame AUGER Stéphanie  
Monsieur BOURRELLIER Ludovic  
Monsieur MABIRE Arnaud  
Madame CLERET Laurence

\*\*\*

**Le Comité syndical :**

☞ **ADOPTE** la décision modificative n°1 ci-après, arrêtée à la somme de 82 842 € en recettes et en dépenses d'investissement :

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Chap.	Nature	Libellé	Montant	Explication
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	82 842,00 €	Sans incidence sur l'équilibre budgétaire (recettes d'investissement du même montant). Intégration des frais d'études au document d'urbanisme pour permettre leur amortissement sur 10 ans
20	2031	Etudes	-51 853,00 €	Reclassement des crédits initialement inscrits en frais d'études en frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	51 853,00 €	
<b>Sous-Total</b>			<b>82 842,00 €</b>	

<b>RECETTES</b>				
Chap.	Nature	Libellé	Montant	Explication
20	2031	Etudes	82 842,00 €	Sans incidence sur l'équilibre budgétaire (dépenses d'investissement du même montant). Intégration des frais d'études au document d'urbanisme pour permettre leur amortissement sur 10 ans
<b>Sous-Total</b>			<b>82 842,00 €</b>	

☞ **TIRE** le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du comité syndical en date du 29 juin 2017 ; **ARRETE** le projet de schéma de cohérence territoriale Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches ; **TRANSMET** la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 132-7 et L. 132-8 du code de l'urbanisme et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et **AFFICHE** la présente délibération pendant une durée d'un mois, conformément aux dispositions de l'article R. 143-7 du code de l'urbanisme :

- au siège du syndicat mixte compétent pour l'élaboration du SCoT ;
- dans les mairies des communes comprises dans le périmètre du SCoT ;
- aux sièges des deux établissements publics de coopération intercommunale.